

---

Consultez toute l'actualité du SNUipp



---

*Cliquez ici pour adhérer en ligne*



**Téléchargez le bulletin d'adhésion et diffusez le ici**

**2017-2018 - Lettre du SNUipp- FSU n°64**  
**6 avril**



**Sommaire :** le SNUipp-FSU à votre rencontre, Mouvement, DIRECTION, Fonction Publique (2), 108h, RDV de carrière, Exclus de la revalorisation, Référents, Animations pédagogiques, Temps partiel, Action AESH , Pétition AESH, Classe exceptionnelle, Hors classe, Agenda

---



## Les déjeuners du SNUipp-FSU 06

Le SNUipp-FSU 06 vient à votre rencontre dans votre école à l'occasion de la pause méridienne .

L'équipe du SNUipp-FSU 06 vous propose de venir à la rencontre de votre équipe pédagogique dans votre école pour discuter à bâtons rompus de vos préoccupations du moment : carte scolaire, questions éducatives, mouvement, carrière, etc.

Rien n'est tabou : tous les sujets sont pertinents !

**Comment l'organiser ici**

---



## MOUVEMENT à titre définitif 2018 : et la suite ?

**Les accusés de réception sont dans les boîtes IPROF depuis aujourd'hui**

Tout au long de l'ouverture du serveur, le SNUipp-Fsu vous a renseigné, vous a informé, vous a conseillé ... Et continuera à suivre les dossiers de chacun-e dans un souci d'équité et de transparence. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions. Le SNUipp-FSU 06, c'est 7 élu-es sur 10 à la Capd.



- **POUR récupérer son accusé de réception: Aller dans I-Prof** cliquez sur le bouton « votre courrier »

Il faut le vérifier (priorité, bonifications ...) et le renvoyer à l'IA avec la fiche de bonification **si erreur à : [mouvement1degre06@ac-nice.fr](mailto:mouvement1degre06@ac-nice.fr) - au plus tard le 13 avril**

**COPIES au SNUipp-FSU (snu06@snuipp.fr) dans tous les cas (accusé + fiche bonification, PJ jointes le cas échéant)**

- **Contactez-nous si vous n'avez pas reçu votre AR.**
- **Le code 90** dans la colonne "priorité" indique que votre voeu est annulé, car vous ne pouvez le demander (liste d'aptitude, poste fléché ...)

**Si vous avez un doute contactez-nous !**

**- A NOTER :** Seul-es les collègues actuellement à TD peuvent demander à annuler totalement leur mouvement : auquel cas il faut retourner l'accusé de réception barré en indiquant clairement que vous demandez à annuler votre mouvement. COPIE au SNUipp-FSU

**DANS TOUS LES CAS NOUS FAIRE COPIE pour suivi lors des groupes de travail à l'IA**

**Le SNUipp-FSU va désormais vérifier les barèmes des collègues un/un pour faire corriger d'éventuelles erreurs ou anomalies lors des groupes de travail qui débutent le 16 avril à l'IA.**



**LIRE Sur notre SITE, la suite des opérations, les conseils, la fiche de bonifications ...ICI**

**La suite du Calendrier :**

- **6 avril :** envoi des accusés de réception Mouvement dans les boîtes Iprof des collègues - **DOUBLES au SNUipp !**
  - **Dès le 6 avril et au plus tard le 13 avril,** je renvoie l'accusé de réception à l'IA + fiche de bonifications, si erreur. **COPIE au SNUipp dans tous les cas.**
  - **A partir du 16 avril :** groupes de travail mouvement (vérification des barèmes ; des postes ; étude des priorités médicales)
  - Modification date initiale/ Jeudi 17 mai :** Capd du mouvement à TD.
  - **A partir du 21 juin:** groupes de travail mouvent à titre provisoire
  - **3 Juillet:** CAPD du TD
-



## **Etats généraux de la direction d'école**

**Le SNUipp-FSU 06 organise des Etats Généraux de la direction d'école le jeudi 24 mai 2018 à VALBONNE**

Un constat de surcharge administrative à partager, des priorités à établir dans les missions, une fonction et des gestes professionnels en manque de reconnaissance, des conditions d'exercice améliorées au service d'un fonctionnement démocratique de l'école... Le SNUipp-FSU propose de réunir les Etats Généraux de la direction d'école le jeudi 24 mai à Valbonne pour débattre de son projet syndical pour la direction d'école.

**Cette initiative nationale se déploie dans tous les départements au printemps 2017 pour remettre la direction au coeur des problématiques de l'école du XXIe siècle.**

**Un rendez-vous national est programmé en septembre.**

**[Programme détaillé et inscription ici](#)**

**Autorisation d'absence de droit pour stage syndical**

**Attention courrier à adresser à l'IEN au moins un mois avant soit au plus tard le 24 avril**



## **Fonction publique : PLUS DÉTERMINÉS QUE JAMAIS**

"Si la mobilisation unitaire, en particulier la forte journée du 22 mars, contraint le gouvernement à opérer quelques replis sur ses projets régressifs, il en maintient cependant l'essentiel. En effet, la troisième version – présentée comme la dernière par nos interlocuteurs - du document intitulé « refonder le contrat social avec les agents publics » a certes encore une fois été retouché après la réunion du 29 mars en présence de Messieurs DARMANIN et DUSSOPT. Mais, si quelques formulations nouvelles vont plutôt dans le bon sens, la quasi intégralité des objectifs fixés demeurent inchangés."

**"Notre désaccord reste tel quel".** Tel quel est aussi le nouveau document servant de

base aux négociations entre l'Etat et les syndicats Cftc, Cgc, Cgt, FA, FO, Fsu et Solidaires de la Fonction publique présenté aux syndicats le 29 mars. Le gouvernement avait accepté de réécrire ce texte après la manifestation du 22 mars mais sans lui apporter de modifications réelles. *"Que ce soit sur l'augmentation du pouvoir d'achat, les créations d'emplois statutaires, la titularisation des précaires, l'égalité professionnelle, l'amélioration des carrières, sur le devenir des missions publiques, la façon dont vous cherchez à avancer relève beaucoup plus du passage en force que de la concertation"*, écrit l'intersyndicale.

Ce texte réunit tous les points qui opposent le gouvernement aux syndicats. La Fsu les liste. "Le recours accru au contrat...et une révision des périmètres de l'action publique qui du coup se fera forcément à la baisse... Le principe de l'individualisation plutôt que le pari du collectif allant jusqu'à la question du travail au mérite (à l'inverse des négociations récentes qui ont abouti à PPCR) et le plan de départ volontaire. La remise en cause du rôle et des instances que ce soient les CHSCT ou les CAP alors qu'il faudrait au contraire renforcer leurs rôles". La politique gouvernementale est en rupture avec tout ce qui s'est fait ces dernières années. Elle est en opposition ouverte avec les mandats de l'intersyndicale.

## **LIRE LA SUITE et le communiqué**

---



## **Devenir de la Fonction publique : de fortes inquiétudes !**

Les objectifs affichés par le ministère de l'Action et des Comptes publics pour faire évoluer le fonctionnement de la Fonction publique et le statut de ses agents dissimulent mal des bouleversements et des régressions plus qu'inquiétantes pour les salariés comme pour les usagers. Décryptage des quatre chantiers censés guider une concertation qui semble bien mal engagée.

**Lire la suite**

---



**Le 14 mars, enseignantes et enseignants ont largement dépassé leurs 108 heures officielles consacrées au travail hors la classe.**

**Le SNUipp-FSU les invite à comptabiliser les heures supplémentaires au moyen d'un outil en ligne.**

**"108 heures, ça déborde"** . Le SNUipp-FSU l'a manifesté de manière symbolique le 14 mars dernier sous les horloges de la gare Saint-Lazare. Depuis cette date, la majorité des enseignantes et des enseignants du premier degré ont largement dépassé le volant institutionnel des heures dévolues au travail hors la classe.

Le SNUipp met en ligne dès à présent un outil pour comptabiliser ces heures de travail effectuées hors la classe : rencontres avec les parents et les partenaires de l'école, élaboration et suivi des projets collectifs et individuels relatifs aux élèves à besoins particuliers, réunions diverses...

Le SNUipp invite donc enseignantes et enseignants à compléter chaque quinzaine le tableau en ligne (voir ci-dessous).

L'ensemble des données récoltées sera un outil précieux pour permettre au syndicat de poursuivre sa campagne et d'exiger auprès du ministère la juste reconnaissance de l'ensemble de ces tâches dans le temps de travail enseignant.

**Pour créer son espace personnel SNUipp et comptabiliser les heures en plus effectuées, c'est ici**

---



**Accompagnement et rendez vous de carrière**

**Lire le 4 pages du SNUipp-FSU**

---



**Le SNUipp-FSU poursuit ses interventions et propose des actions pour mettre enfin un terme aux inégalités de traitement qui touchent les personnels toujours exclus des mesures de revalorisation récentes.**

### **Toujours des exclus de la revalorisation.**

Secrétaires de CDOEA, enseignants mis à la disposition des MDPH, exerçant en milieu pénitentiaire, en classe relais ou en centre éducatif fermé, enseignants affectés au CNED, en ERDP, au CRDP ou dans le réseau Canopé, en PACD et PALD, coordonnateurs REP, conseillers pédagogiques, directeurs adjoints de SEGPA, autant de personnels qui ne perçoivent pas l'ISAE ou seulement une partie (les PEMF) alors qu'ils exercent leurs missions, comme l'ensemble des enseignants, au service des élèves.

[Lire la suite](#)

---



**Le SNUipp-FSU organise une journée nationale de rencontre des enseignants référents le 16 mai à Paris.**

Quelles revendications pour les enseignants référents ? quelles actions ?

2 collègues de notre département y participeront.

---



### **Animations pédagogiques : mise au pas de la rue de Grenelle !**

Dans un courrier adressé aux recteurs, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a donné ses priorités pour le contenu des animations pédagogiques de la prochaine année scolaire. Le choix est simple français et mathématiques ou français et mathématiques.

Le week-end du 1er avril, le courrier de la DGESCO circulait sur les réseaux sociaux et certains ont d'abord cru à un poisson. La ficelle paraissait grosse et pourtant... **Le ministère donne bien consigne au recteur d'organiser les 18 heures de temps d'animations pédagogiques à la rentrée 2018 sur deux seuls objets répartis équitablement : « enseignement et apprentissage de la lecture et de l'écriture » et « enseignement et apprentissage des mathématiques ».** Un plan de formation permettant d'assurer selon ce courrier « l'acquisition des savoirs fondamentaux par les élèves », centré sur « le lire, écrire, compter et respecter autrui ». La rue de Grenelle affiche donc ses "ambitions" pour l'école primaire, une ambition au petit pied qui consiste une fois de plus à sortir de vieilles recettes censées répondre aux difficultés bien actuelle de l'école

## LIRE LA SUITE

### Bien loin des besoins des collègues et des thèmes portés par le SNUipp-FSU et la profession



**Le Colloque national organisé par le SNUipp à la rentrée sera l'occasion de porter, à nouveau, haut et fort nos revendications pour l'Ecole et ses personnels « Enseigner : un métier d'exécutant ou de concepteur ? Quels savoirs et quelles pratiques pour démocratiser l'école ? »**

chaque parution de résultats des différentes enquêtes internationales (PISA, PIRLS, TIMMS) vient rappeler à quel point notre système éducatif est inégalitaire. Le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est bien plus marqué en France que dans les autres pays de l'OCDE et l'écart entre les plus forts et les plus faibles ne cesse de se creuser. Cette inégalité face à l'éducation est la première des injustices contre lesquelles il ne faut cesser de lutter.

C'est bien sûr affaire de moyens : l'école française reste largement sous-investie si on la compare aux autres pays de l'OCDE. Mais c'est aussi affaire de choix de politique éducative.

Depuis sa prise de fonction, le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a multiplié les annonces et les mesures qui mettent en avant l'individualisation des parcours et des apprentissages, le resserrement sur les fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) avec une mise sous tutelle pédagogique des enseignants. En voulant imposer des « bonnes pratiques », en annonçant des recettes « magiques », il prétend vouloir réduire les inégalités. Or, ces orientations, déjà mises en œuvre avec les programmes de 2008, n'ont pas fait leur preuve et ont au contraire conduit à une exacerbation de ces inégalités. Alors quels savoirs enseigner pour démocratiser la réussite de toutes et tous ? Quelles pratiques pour que ces savoirs soient acquis par tous les élèves ? Comment garantir une professionnalité enseignante à même de porter ce projet ? La reconnaissance de l'expertise professionnelle et la capacité à effectuer des choix pédagogiques, nourrie d'une formation initiale et continue conséquente faisant appel à l'ensemble des résultats des travaux de la recherche, sont en effet les leviers indispensables pour une école ambitieuse.



## TEMPS PARTIELS 2018-2019

A l'occasion des dernières CAPD, le SNUipp-FSU est intervenu pour demander à l'IA d'accorder toutes les demandes de temps partiel quelles qu'en soient les raisons. Cependant, comme l'an dernier, l'IA a prévu de refuser des temps partiels sur autorisation.

### Concernées par des refus :

- ▶ certaines 1ères demandes sur autorisation
- ▶ ainsi que des renouvellements de demandes sur autorisation lorsque le collègue avait obtenu un nouveau poste au mouvement.

En l'état actuel des règles établies unilatéralement par l'IA, **les collègues pour lesquels il s'agit d'une 1ère demande sur autorisation ou celles ou ceux qui renouvellent leur temps partiel mais qui changent de poste seront donc convoqués chez les IEN** pour un entretien en avril et/ou mai après les résultats du mouvement - *pour les autres*

### Les entretiens de temps partiel auront lieu:

- le 11 avril pour les 1ères demandes qui ne font pas le mouvement (le 4 avril pour la circo d'Antibes)
- et le 30 mai 2018 après les résultats du mouvement

**[Lire ici les consignes du SNUipp-FSU à l'occasion de ces entretiens et les modalités à mettre en place si refus](#)**

---

---

**AESH**  
Gagner un métier !



**D**epuis 2014, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont recrutés dans les écoles et les établissements pour exercer des fonctions d'aide à l'inclusion scolaire de ces élèves. Ils sont aujourd'hui partie prenante des équipes éducatives et leur nombre a considérablement augmenté en fonction des besoins importants d'accompagnement pour assurer de bonnes conditions de scolarité aux élèves en situation de handicap.

Plus de trois ans après la parution du décret fixant les conditions de recrutement et d'emploi des AESH, de nombreux problèmes se posent, rendant compte d'un quotidien dégradé et pour lequel des avancées restent encore à gagner, notamment la garantie d'un temps complet et d'un salaire décent, une reconnaissance professionnelle passant par un statut et une formation. Aujourd'hui les accompagnants, qu'ils soient AESH ou contractuels en CUI-CAE, sont unanimes pour souhaiter une évolution rapide de leur cadre professionnel et revendiquent la création d'un « vrai métier ».

## « Gagnons un véritable métier ! » Le SNUipp-FSU lance une campagne sur la professionnalisation et la reconnaissance des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Passer de l'exercice d'une simple fonction à celui d'un véritable métier d'accompagnant, c'est l'objectif de la campagne lancée partout en France par le SNUipp-FSU. Au travers de rencontres locales avec les AESH, de l'élaboration avec eux de « livrets revendicatifs », d'audiences auprès de l'administration et des ministères concernés, le syndicat entend obtenir une véritable formation, un vrai statut et la reconnaissance pour des personnels qui sont aujourd'hui partie prenante des équipes d'écoles.

Le syndicat a produit un 4 pages qui présente les différents aspects du dossier.

[Téléchargez la brochure](#)

---



**Le SNUipp-FSU, le SNES, le SNEP et le SNUEP lancent ensemble une pétition en ligne pour réclamer le versement des indemnités REP et REP+ aux assistants d'éducation (AED) et aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exerçant sur les territoires de l'éducation prioritaire.**

[Signer la pétition ici](#)

---



## **CAPD classe exceptionnelle / campagne 2017: prévue le 9 avril en composition restreinte**

**Seul le SNUipp-FSU siègera en qualité d'expert face à l'IA.**

**Dotations :** Vivier 1 : 73 possibilités/238 candidatures - Vivier 2 : 20 possibilités/45 candidatures

[Le dossier du SNUipp-FSU ici](#)



## **CLASSE EXCEPTIONNELLE / CAMPAGNE 2018 : Candidatures pour la rentrée 2018 entre le 11 et le 16 avril !**

Cette campagne concerne les collègues non éligibles au titre de l'année 2017 qui le deviennent pour 2018 (8 ans d'exercice direction, REP,...) et les collègues recalés au titre de l'année 2017 qui peuvent de nouveau candidater pour 2018.

L'arrêté du 16 mars 2018 paru au BO le 29 mars 2018 expose les conditions du dépôt de candidature :

- ▶ Les personnels remplissant les conditions pour être promus, doivent exprimer leur candidature pour que leur situation soit examinée à ce titre, en remplissant une fiche de candidature au travers de l'outil de gestion internet I-Prof. (**condition impérative même pour les collègues ayant candidaté à la campagne d'accession de 2017**)
- ▶ **Au titre de l'année 2018, les candidatures devront être exprimées sur I-Prof entre le 11 avril 2018 et le 16 avril 2018**

**Attention: les collègues ayant postulé pour la campagne 2017 mais n'ayant pas été retenus doivent, s'ils le souhaitent, à nouveau candidater pour la campagne 2018**

**Il est possible de compléter son CV avant le 11 avril.**

**La CAPD aura lieu fin juin.**

**[LIRE ICI la suite \(circulaire IA\) et le dossier du SNUipp-FSU](#)**

---



## **Avancement à la Hors classe des PE au 01/09/2018**

Les modalités d'accès à la hors classe évoluent en raison de la mise en place de PPCR et du principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide. Cette année est une année transitoire.

## **CAPD dernière semaine de Mai**

Le ratio de promu-es/promouvables n'est pas encore arrêté, il sera communiqué aux recteurs au printemps prochain, qui devront procéder à la répartition du contingent entre les différents départements.

### **Lire la suite**



Chacun a été appelé à vérifier et à actualiser les données qualitatives le concernant, notamment son CV, et à signaler à son gestionnaire toute erreur constatée pour correction entre le 26 mars et le 4 avril.

**Vous pourrez consulter l'avis de l'IEN sur I-PROF (entre le 11 et le 20 avril)**

**Fiche syndicale** de suivi avec l'avis de l'IEN à nous renvoyer par mail [ICI](#)

---



## **AGENDA provisoire**

### **AVRIL**

6 avril: réunion Info syndicale/ Valbonne

7 avril: réunion Info syndicale/ Cagnes/Mer

A compter du 6 avril: accusés de réception du mouvement dans les boîtes prof. Retour à l'IA pour le 13 avril au plus tard si erreur. **DOUBLES** au SNUipp-Fsu dans tous les cas.

9 avril : CAPD classe exceptionnelle.

11 avril : groupe de travail sur la formation des directeurs -

A compter du 16 avril: groupes de travail Mouvement (vérification des accusés de réception, priorités médicales ...)

## MAI

7 mai: groupe de travail congés de formation professionnelle

12 mai: date limite pour les demandes d'ineat/exeat

17 mai: CAPD du mouvement à TD + temps partiels, congés de formation professionnelle...

24 mai: Etats généraux de la direction d'école organisés par le SNUipp-FSU

---



## **SNUipp - FSU Alpes Maritimes sur Facebook**

**SNUipp-Fsu 06** : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : [snu06@snuipp.fr](mailto:snu06@snuipp.fr)

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice -

Tél : 04 92 00 02 00 -

Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

[http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06\\_infos](http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos)